



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET – SIRACEDPC - bureau de la planification et de la gestion des crises

* * * *

Plan particulier d'intervention (PPI) de la zone industrialo-portuaire du Havre

* * * *

AVIS AU PUBLIC

Le plan particulier d'intervention (PPI) est une annexe spécifique du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) qui vise à protéger la population, l'environnement et les biens contre les risques liés à l'existence ou au fonctionnement d'ouvrages ou d'installations dont l'emprise est localisée et fixe.

En sus, cette révision du PPI comprend également des installations portuaires et de transport de matières dangereuses.

Il identifie les risques, définit l'organisation des secours ainsi que les éléments de gestion de crise comme l'alerte et l'information de la population.

Le PPI de la zone industrialo-portuaire du Havre, pour lequel une consultation du public a eu lieu du 16 juin au 16 juillet 2023, a été approuvé et arrêté par le préfet de la Seine-Maritime le 30 août 2023.

Les dispositions de ce plan s'appliquent sur le territoire des communes de Ablon, Angerville-l'Orcher, Barneville-la-Bertran, Berville-sur-Mer, Conteville, Cricqueboeuf, Epouville, Epretot, Equemauville, Etainhus, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Equainville, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Foulbec, Fourneville, Gainneville, Genneville, Gommerville, Gonfreville-l'Orcher, Gonneville-sur-

Honfleur, Harfleur, Honfleur, La Cerlangue, La Remuée, La Rivière-Saint-Sauveur, Le Havre, Le Theil-en-Auge, Manéglise, Manneville-la-Raoult, Marais-Vernier, Montivilliers, Octeville-sur-Mer, Oudalle, Pennedepie, Quetteville, Rogerville, Rolleville, Sainneville, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gatien-des-Bois, Saint-Laurent-de-Brevedent, Saint-Martin-du-Manoir, Saint-Pierre-du-Val, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Samson-de-la-Roque, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Crasmenil, Sainte-Adresse, Sandouville, Tancarville, Touques, Trouville-sur-mer et Villerville.

Le présent avis sera affiché dans chaque lieu de mise à disposition ci-dessus mentionné.